

1 Identification synthétique de la formation

(Qualiopi 1.1)

Formation	Diplôme	Licence
	Année dans le diplôme	3 ^{ème} année (L3)
	Mention	Informatique
	Parcours-type	MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises)
Public(s) accueilli(s)	Non-alternant(e)s	<input checked="" type="checkbox"/> FI (Formation Initiale) <input checked="" type="checkbox"/> FC (Formation Continue)
	Alternant(e)s	<input checked="" type="checkbox"/> FI (Formation Initiale en contrat d'apprentissage) <input checked="" type="checkbox"/> FC (Formation Continue en contrat de professionnalisation)
Site(s) de formation	À AIX-EN-PROVENCE	Principalement le site de Forbin
	À MARSEILLE	-
Rythme(s) de formation	Enseignements	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Semestre impair</i> : de septembre à décembre • <i>Semestre pair</i> : de janvier à mi-avril pour les non-alternant(e)s ; de janvier à fin mai pour les alternant(e)s • <i>Session de seconde chance</i> : en juin
	Immersion professionnelle	Stage obligatoire d'au moins 8 semaines à compter de mi-avril pour les non-alternant(e)s ; alternance hebdomadaire quasiment tout au long de l'année pour les alternant(e)s (cf. calendriers d'alternance) Soutenance en juin
Habilitation du Ministère	Démarrage	Septembre 2024
	Prochain renouvellement	Septembre 2029
Fiche RNCP	Numéro	24514
	Lien	https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24514/
	Date de validité	01/01/2025

2 Descriptif de la formation

2.1 Objectifs

(Qualiopi 2.5)

L'objectif général de la Licence Informatique est de former les informaticiens de demain, en fournissant aux étudiant(e)s toutes les clés leur permettant de créer, construire et développer leurs connaissances et compétences pour s'adapter, mais aussi choisir, au mieux leur futur métier. Dans ce cadre général, l'objectif du parcours type MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises) sera focalisé sur l'informatique de gestion et les systèmes d'information. Il accroît fortement la professionnalisation des étudiant(e)s, alternant(e)s (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) ou stagiaires par le biais d'importantes périodes en entreprise, de projets en équipe et d'échanges fréquents (conférences, forum, atelier CV, ...) avec le monde professionnel du secteur du numérique. Il s'agit *in fine* de développer une double compétence, informatique et gestion, afin de mieux comprendre les besoins des entreprises et apporter la solution numérique la plus adaptée aux projets à développer.

La professionnalisation se déploie tout au long de cette 3^{ème} année de Licence (L3) avec l'objectif d'expérimenter, en situation réelle, les concepts vus en cours mais aussi offrir une possibilité d'intégration professionnelle à la fin du L3 ou en vue d'une poursuite d'études en alternance.

Les capacités visées peuvent se décliner en un ensemble de compétences générales communes aux licences du même secteur, à savoir :

- Utiliser des savoirs scientifiques disciplinaires et transdisciplinaires,
- Conduire une démarche scientifique face à un nouveau problème à résoudre,
- Communiquer de façon claire et rigoureuse en français et en anglais,
- Élaborer et mettre en œuvre des projets individuels ou en équipe,
- Mettre en œuvre les compétences disciplinaires dans l'environnement professionnel,
- Développer un projet facilitant l'intégration au sein d'une organisation professionnelle et une éthique favorisant la responsabilisation.

À cela s'ajoutent un ensemble de compétences plus spécifiques au parcours MIAGE :

- Appliquer une solution algorithmique éprouvée aux problèmes classiques qui peuvent se rencontrer en situation professionnelle,
- Implémenter des traitements informatiques simples selon les principaux paradigmes de programmation,
- Identifier et assimiler la stratégie d'une entreprise afin d'aligner les développements informatiques sur les métiers de l'entreprise,
- Concevoir et exploiter des bases de données selon les besoins des entreprises,
- Comprendre et appliquer les principes de la gestion de projets informatiques.

La structuration-même des enseignements en blocs de connaissances et de compétences (BCC, cf. §2.2) fait ressortir la contribution des enseignements à l'acquisition des BCC.

2.2 Contenu de la formation

(Qualiopi 1.1)

Les enseignements de la formation sont répartis en 4 blocs de connaissances et de compétences (BCC), tous étalés sur les 2 semestres de l'année de formation :

- **BCC 1** : résoudre des problèmes complexes au moyen de plusieurs styles/paradigmes algorithmiques et langages de programmation,
- **BCC 2** : appréhender les organisations et s'intégrer dans leur fonctionnement,
- **BCC 3** : mettre en œuvre les pratiques, outils et techniques visant à assurer l'ingénierie d'applications fonctionnelles et performantes,
- **BCC 4** : valoriser et développer ses acquis dans un contexte professionnel.

Chaque semestre, les BCC se décomposent en Unités d'Enseignement (UE), obligatoires (OBL.) ou optionnelles (OPT.) et adossées à des crédits capitalisables (ECTS, 30 par semestre), elles-mêmes décomposées en enseignements.

Semestre 5				Semestre 6			
BCC	UE	ECUE (enseignements)	ECTS	UE	ECUE (enseignements)	ECTS	
BCC1	Approfondissement algorithmique		6	Programmation et interfaces utilisateurs		6	
	OBL.	Algorithmique et applications	-	OBL.	Programmation événementielle	-	
		Recherche opérationnelle	-		Programmation Web <i>front-end</i>	-	
	Paradigme objet (1^{er} cercle)		3	Paradigme objet (2^{ème} cercle)		4	
OBL.	POO et COO	-	OBL.	POO renforcée et TDD (Test Driven Development)	-		
			OBL.	Statistiques pour l'informatique	3		
				Statistiques inférentielles	-		
BCC2	Initiation à la conduite de projet		3	Mise en pratique de l'informatique de gestion		2	
	OBL.	Gestion de projets informatiques	-	OBL.	Projet interdisciplinaire (informatique de gestion)	-	
	Fonctionnement des organisations		6	Fonctionnement stratégique des organisations		3	
	OBL.	Management des organisations et transformation numérique	-	OBL.	Management stratégique	-	
BCC3	Fondements architecturaux de l'informatique		6	Approfondissement en bases de données		3	
	OPT. (1 UE selon origine)	Systeme et reseau	-	OBL.	Bases de données relationnelles avancées	-	
		Conception de systèmes d'information	-	OPT. (1 UE selon origine)	Approfondissement en conception de systèmes d'information		3
	Fondements théoriques de l'informatique		6		Conception avancée de systèmes d'information	-	
		Langages et automates	-		Ingénierie logicielle		3
		Graphes, arbres et complexités	-		Nouvelles approches de l'ingénierie logicielle	-	
BCC4	Internationalisation		3	Internationalisation avancée		3	
	OBL.	Anglais	-	OBL.	Anglais	-	
	Développement professionnelle		3	Professionnalisation		3	
	OBL.	Accompagnement du projet professionnel de l'étudiant	-	OBL.	Immersion professionnelle	-	

2.3 Moyens et méthodes pédagogiques

(Qualiopi 1.1)

La plupart des Unités d'Enseignement (UE) de la Licence Informatique (3^{ème} année) parcours MIAGE sont structurées en modules de 20 à 40h (principalement 30h) comprenant usuellement une moitié en heure de Cours Magistraux (CM) et une moitié d'heures de Travaux Dirigés (TD) et/ou de Travaux Pratiques (TP). Les méthodes d'enseignements sont très diversifiées : cours magistraux, travaux dirigés sur feuille, travaux pratiques sur ordinateur au sein de salles informatiques dédiées, exposés en groupe et/ou individuels, projets d'année en groupe, serious games, ... **La présence en cours et en TD/TP est obligatoire.** Une place importante est donnée aux travaux collectifs encadrés au sein des différents modules. Les étudiant(e)s y retrouvent des modalités proches de celles que l'on peut rencontrer en entreprise durant le stage.

2.4 Profil des formateurs

(Qualiopi 5.21)

Les intervenant(e)s pédagogiques sont majoritairement des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs. Cependant, une part non-négligeable des enseignements (usuellement autour d'un tiers des heures) est dispensée par des intervenant(e)s professionnel(le)s.

Le recrutement des intervenant(e)s professionnel(le)s se fait notamment (mais pas uniquement) sur la base de leurs compétences dans le domaine à enseigner (étude du CV, actualisé chaque année, et échanges complémentaires si besoin) et, pour celles et ceux qui interviennent déjà dans la formation, de l'écoute des étudiant(e)s des années précédentes relative aux interventions déjà réalisées.

2.5 Modalités de suivi et d'évaluation

(Qualiopi 1.1)

L'évaluation comprend une part de contrôle continu et de contrôles terminaux ainsi que de contrôles et soutenances individuelles ou collectives. Sur tous les points des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C), la L3 Informatique parcours MIAGE suit les règles établies par l'Université (AMU) et la Composante (FEG).

Les jurys pédagogique sont constitués au moins pour moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences. Ils évaluent les mérites des candidats en fonction des résultats obtenus aux différentes épreuves d'évaluation sur la base des M3C, modalités qui leur sont usuellement données au plus tard un mois après le début des enseignements (après votes par la Composante puis par l'Université).

L'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions (une session principale pour tous et une session de seconde chance ne concernant que les étudiant(e)s n'ayant pas obtenu leur diplôme de Licence en session principale) et selon une multiplicité de modes d'évaluation permettant de mesurer finement le niveau d'acquisition de tous les aspects des connaissances et compétences visées : évaluations sur machine, évaluations sur feuille, évaluations à l'oral, ..., pour la réalisation de contrôles continus et/ou terminaux, ...

Enfin, les étudiant(e)s qui choisissent de suivre l'année de formation de L3 Informatique parcours MIAGE en alternance sont suivi(e)s tout le long de l'année (environ à compter de mi-octobre) par un tuteur universitaire, et ce en complément du suivi réalisé en entreprise par le(s) tuteur(s) professionnel(s).

2.6 Débouchés de la formation

(Qualiopi 1.3)

La formation permet d'occuper des emplois (de niveau Licence) notamment dans les domaines NSF suivants :

- 326P : Informatique, traitement de l'information (organisation, gestion),
- 326T : Programmation, mise en place de logiciels,
- 326W : Informatique commercialisation.

Néanmoins, le débouché principal de la formation reste une poursuite d'études, notamment (mais pas exclusivement) en Master MIAGE.

2.7 Taux de réussite aux examens

(Qualiopi 1.2)

En moyenne sur les dernières années, les taux de réussite aux examens sont de plus de 90% en prenant en compte uniquement la session principale et de plus de 95% en incluant la prise en compte de la session de seconde chance.

3 Informations pratiques sur la formation

3.1 Durée de la formation et modalités d'organisation (Qualiopi 1.1 et 2.6)

L'année de L3 Informatique parcours MIAGE comprend 590 heures de formation (durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements) dont 516 heures d'enseignements (durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques). L'action de formation se déroule sur une année universitaire N/N+1, usuellement avec un démarrage autour du 1^{er} septembre de l'année N et une fin autour du 15 juillet de l'année N+1 (se reporter au calendrier universitaire pour les dates précises de début et de fin de formation).

Les étudiant(e)s non-alternant(e)s suivent une formation en temps plein (période d'enseignement de septembre à avril) puis partent en stage obligatoire en temps plein (hors retours en formation pour une éventuelle session 2 ou pour les soutenances) pour au moins 8 semaines. Les étudiant(e)s alternant(e)s suivent une formation sur un rythme d'alternance hebdomadaire (sauf périodes bloquées en formation ou en entreprise, cf. calendrier d'alternance).

Les enseignements peuvent avoir lieu du lundi au samedi, de 08h00 à 20h00 (13h00 le samedi) et ce durant les plages d'ouverture de l'université (AMU), de la composante (FEG) et des sites d'enseignement affectés et, pour les alternant(e)s, dans le cadre des « jours formation » indiqués sur le calendrier d'alternance. La règle usuelle est de pratiquer uniquement de l'enseignement en présentiel (sauf pour les travaux à réaliser en autonomie, seul ou en groupe, ainsi que, ponctuellement, pour permettre le rattrapage de quelques enseignements ayant dû être décalés).

La formation accueille usuellement autour de 50 étudiant(e)s, regroupés en 2 promotions : une promotion « classique » et une promotion « alternance ».

3.2 Lieu(x) de la formation (Qualiopi 1.1)

La L3 Informatique parcours MIAGE est dispensée principalement sur le site de Forbin à AIX-EN-PROVENCE :

15-19 allée Claude Forbin
Bâtiment AUSTERLITZ
13 627 AIX-EN-PROVENCE

Néanmoins, ponctuellement, des actions de formation peuvent avoir lieu sur d'autres sites :

- À AIX-EN-PROVENCE : notamment (mais pas exclusivement) Ferry ou Schuman,
- À MARSEILLE : notamment (mais pas exclusivement) Bernard du Bois ou Colbert.

3.3 Accessibilité aux personnes en situation de handicap (Qualiopi 1.1)

L'accueil des personnes en situation de handicap est une préoccupation essentielle d'AMU (donc de ses formations). La mission handicap d'AMU (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/mission-handicap-amu> et <https://www.univ-amu.fr/public/situation-de-handicap>) s'engage en ce sens. Plusieurs référents handicap (par site et/ou composante) sont ainsi nommés afin de prendre en charge l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

3.4 Moyens techniques (Qualiopi 2.6)

L'Université (AMU) et la Composante (FEG) mettent à disposition de la formation les locaux nécessaires à la réalisation des enseignements, y compris des salles informatiques équipées pour la réalisation d'activités pédagogiques sur ordinateurs. Il n'est donc pas obligatoire pour les étudiant(e)s de posséder leur propre ordinateur personnel pour suivre la formation, même si c'est un plus. Il est à noter que des ordinateurs sont également accessibles aux étudiant(e)s dans les différents sites de la bibliothèque universitaire.

3.5 Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail (ENT) (Qualiopi 4.19)

Les différents sites de la bibliothèque universitaire mettent à disposition des étudiant(e)s des ouvrages ainsi que des revues relatives aux domaines enseignés. Il est également possible de suggérer des achats.

L'Université (AMU) offre à ses étudiant(e)s un accès à un environnement numérique de travail (ENT) dès l'instant où ils (elles) ont réalisé leur Inscription Administrative (IA). Cet ENT offre de nombreux services importants dont notamment la consultation de l'emploi du temps, l'accès à la plateforme pédagogique en ligne (très utilisée par les intervenant(e)s pédagogiques), à des ressources documentaires numériques (ouvrages, revues, ...), ...

3.6 Tarif de la formation (Qualiopi 1.1)

Ils dépendent du statut de l'étudiant(e) :

- *Non-alternant(e) en formation initiale* : le tarif de la formation est fixé annuellement en fonction de directives des instances (Ministère, Université, Composante), cf. <https://www.univ-amu.fr/fr/public/droits-dinscriptions-cvec-aides-financieres>,
- *Non-alternant(e) en formation continue* : le tarif de la formation est couvert par la convention de formation ; son coût peut varier selon le mode de financement et les aides auxquelles l'étudiant(e) est éligible (se renseigner auprès du SFCA, Service Formation Continue et Alternance, de la Composante).
- *Alternant(e)* : le coût de formation (majoritairement voire totalement réglé par un OPCO) est de 8 100,00€/an.

4 Admission dans la formation

Le recrutement se fait sur sélection¹, avec l'examen d'un dossier de candidature par une commission pédagogique de recrutement (pouvant se réunir plusieurs fois), examen éventuellement complété par une audition (si la commission pédagogique de recrutement le demande). Les décisions de recrutement sont prononcées au regard de la qualité du dossier, et de l'audition le cas échéant, et de la satisfaction des attendus (prérequis obligatoires et recommandés, cf. §4.2.1 et §4.2.2). Une candidature peut alors être jugée irrecevable (par exemple si la candidature n'a pas été faite par « le bon circuit » ou si le dossier est incomplet) ou être rejetée (avec une motivation de la décision de rejet) ou nécessiter une audition complémentaire ou encore être directement acceptée. Dans ce dernier cas (acceptation), la décision peut être assortie de réserves : ce sera alors au (à la) candidat(e) de prouver que ces réserves peuvent être levées (au moyen de documents officiels).

Les candidatures sont à faire par les circuits usuels d'AMU selon le cas (eCandidat, dossier FC, demande de changement de mention, Campus France, ...). Les dates des candidatures (typiquement de mi-février à mi-avril) sont consultables en ligne (les dates exactes étant consultables *via* les sites Web de ces circuits de recrutement).

4.1 Public(s) concerné(s)

(Qualiopi 1.1)

La 3^{ème} année de la Licence Informatique parcours MIAGE (L3) est proposée aux étudiant(e)s en formation initiale. Elle est également ouverte au public de la formation continue (FC), y compris pour des dispositifs de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou de VAP (Validation des Acquis Professionnels). De plus, cette formation est proposée à l'alternance, aussi bien en contrat d'apprentissage qu'en contrat de professionnalisation. L'accès à la Licence Informatique parcours MIAGE se fait principalement à l'issue de deux années post-baccalauréat validées et reconnues par le Ministère dans les domaines de l'informatique (L2 Informatique, BUT2 Informatique, BTS SIO option SLAM, ...).

4.2 Prérequis

(Qualiopi 1.1)

Les décisions de recrutement sont formulées au regard d'attendus : certains de ces attendus sont « minimaux » et devraient tous être satisfaits (cf. §4.2.1), d'autres sont optionnels et sont « un plus » (cf. §4.2.2) qui va pouvoir être pris en compte pour discriminer des dossiers de candidature par ailleurs « d'un niveau équivalent ». La plupart de ces attendus sont exprimés au moyen de niveaux d'acquisition de compétences.

En pratique : les niveaux de compétences

Nous exploitons ici les quatre niveaux d'acquisitions couramment rencontrés :

- *Ignorant(e)* : correspond à la connaissance commune de celles et ceux qui ne se sont jamais vraiment intéressés à la compétence, les lieux communs (« Java est un langage de POO »),
- *Débutant(e)* : correspond à l'état de quelqu'un qui s'est intéressé au sujet et a une première expérience sans avoir vraiment consolidé ses bases,
- *Compétent(e)* : correspond à l'état de quelqu'un qui a une première expérience professionnelle par exemple, qui a acquis des bases solides et sait faire un certain nombre de choses sans se poser de questions,
- *Expert(e)* : correspond à l'état de quelqu'un qui a été un peu plus loin que la pratique courante, qui a étudié longuement le sujet pour en avoir une maîtrise plus certaine et plus large, qui est capable d'envisager la compétence dans sa globalité et de faire ses propres découvertes.



4.2.1 Prérequis obligatoires

Les prérequis obligatoires pour la L3 Informatique parcours MIAGE concernent les compétences en informatique qui doivent être au niveau d'un diplôme de Bac+2 dans ce domaine afin de pouvoir se concentrer par la suite sur les apprentissages en gestion et leurs interfaces avec les enseignements techniques. Explicitement, les attendus **minimaux** pour intégrer cette formation sont les suivants :

- *Compétent(e)* en programmation impérative (concepts et pratique),
- *Débutant(e)* en programmation objet (concepts basiques tels que classes/objets/..., mise en pratique),
- *Débutant(e)* en algorithmique (techniques algorithmiques de base),
- *Débutant(e)* en architecture des ordinateurs,
- *Débutant(e)* en gestion de données relationnelles (modélisation et SQL),
- *Débutant(e)* en technologies et langages Web (HTML, CSS, Javascript, ...),
- *Débutant(e)* en réseau (modèle OSI),
- *Débutant(e)* dans la prise en compte d'un cahier des charges dans la proposition de solutions informatiques adaptées,
- *Compétent(e)* en français (à l'oral et à l'écrit, **voir ci-dessous pour les candidats étrangers qui n'étudient pas déjà en France**).

Enfin, **pour les candidat(e)s étrangers (étrangères) qui n'étudient pas déjà en France**, il faut justifier d'un niveau de français suffisant forcément d'au moins une des trois façons suivantes :

- *Venant d'un pays dont la langue officielle est francophone* : ils (elles) doivent produire un document justificatif en ce sens,
- *Ayant suivi au moins 1000 heures d'enseignements en langue française* : ils (elles) doivent produire un (des) justificatif(s) en ce sens (à demander à leurs anciens établissements de formation),
- *Ayant au moins le niveau C1 au test DALF* : ils (elles) doivent produire l'attestation dudit test, mentionnant leur résultat.

¹ Il est à noter que les candidat(e)s ayant validé la L2 Informatique d'AMU ont un accès de plein droit à la L3 Informatique parcours MIAGE. Néanmoins, pour des contraintes de gestion (notamment des effectifs), il leur est demandé prioritairement de tout de même « candidater » sur eCandidat, sinon de se signaler par mél auprès du (de la) responsable pédagogique.

4.2.2 Prérequis optionnels recommandés

La satisfaction de ces attendus est « un plus » dans l'évaluation de la candidature et peut être discriminante. Elle peut notamment être montrée au travers du CV et de la lettre de motivation. Les attendus optionnels sont les suivants (cf. définition des niveaux d'acquisition de compétences plus haut pour le premier) :

- *Débutant(e)* en manipulation de l'outil informatique (paramétrage, installation, organisation des dossiers/fichiers, ...),
- Une bonne appétence pour le monde de l'information de gestion (consultation de sites et revues spécialisés en informatique et en information de gestion),
- Pratique du monde professionnel (respect des procédures et règlements, respect des délais, motivation et implication, organisation, autonomie, ...).

4.3 Conseils pour la constitution des dossiers de candidature

Le (la) candidat(e) doit veiller à remplir convenablement, lisiblement et intégralement le dossier de candidature. Il (elle) doit également veiller à bien fournir tous les documents demandés, scannés lisiblement et correctement ordonnés (par ordre antéchronologique, *i.e.* du plus récent au plus ancien) avec des pages correctement orientées (les informations textuelles doivent être horizontales et pouvoir se lire de gauche à droite quand on affiche le document).

Il (elle) devrait également apporter un soin tout particulier à sa lettre de motivation : en plus de montrer sa connaissance de la formation dans laquelle il (elle) postule, il (elle) doit démontrer la cohérence de son parcours antérieur et de son projet professionnel avec ladite formation. Il (elle) doit également montrer son appétence pour le domaine de cette dernière (revues et sites Web consultés régulièrement, travaux scolaires ou non effectués dans ce cadre, ...).

4.4 Délai d'accès

(Qualiopi 1.1)

Le délai d'accès varie en fonction du « circuit de candidature » que doit emprunter le (la) candidat(e). Les données pour les principaux « circuits de candidature » sont les suivantes :

Circuit de candidature	Dates d'ouverture	Délai de réponse	Date de démarrage de la formation
eCandidat	Usuellement de mi-février à début avril (cf. dates sur le site de la FEG)	Usuellement au plus 2 mois après constatation de la complétude du dossier de candidature	Usuellement début septembre, avec alors une pré-rentrée obligatoire fin août (cf. calendriers universitaires)
Campus France	Usuellement d'octobre à mars (cf. dates sur le site dédié)	Usuellement au plus 2 mois après avis SCAC	
Dossier FC	Usuellement d'octobre à juin (cf. dates sur le site de la FEG)	Usuellement au plus 2 mois après réception du dossier par la MIAGE d'AIX-MARSEILLE	
Dossier de demande de changement de mention	Usuellement de mi-février à juin (cf. dates sur le site de la FEG)	Usuellement au plus 2 mois après réception du dossier par la MIAGE d'AIX-MARSEILLE	
Mon Master	Formation non-concernée		

4.5 Inscriptions Administratives (IA)

(Qualiopi 1.1)

L'inscription administrative ne pourra se faire que si **TOUTES** les conditions suivantes sont remplies :

- La candidature a été acceptée par la commission pédagogique de recrutement,
- Le (la) candidat(e) peut prouver que les éventuelles réserves au recrutement peuvent être levées,
- Le (la) candidat(e) vient assister à la journée de pré-rentrée (présence OBLIGATOIRE, pas de justification d'absence) dont la date sera communiquée ultérieurement par mél.

L'inscription administrative ne pourra PAS se faire sur le Web : elle se fera forcément physiquement au secrétariat pédagogique après la pré-rentrée. Si besoin (pour la bourse, les abonnements transports, ...), la formation pourra fournir en amont une attestation de pré-inscription (sur laquelle figureront néanmoins les éventuelles réserves, le cas échéant).

5 Renseignements

(Qualiopi 1.1)

5.1 Sites Web

Site d'Aix-Marseille Université (AMU) Page formation de la L3 Informatique parcours MIAGE	https://formations.univ-amu.fr/fr/licence/3SIN/PTD
Site de la Faculté d'Économie et de Gestion (FEG) Page formation de la L3 Informatique parcours MIAGE	https://feg.univ-amu.fr/fr/formation/licences/licence-informatique-parcours-miage
Site de la MIAGE d'Aix-Marseille	https://miage-aix-marseille.fr/

5.2 Contacts

Pour toute information administrative Secrétariat pédagogique de la L3 Informatique parcours MIAGE	Mme Amandine BRESSET feg-miage-aix@univ-amu.fr
Pour toute information pédagogique Responsable pédagogique de la L3 Informatique parcours MIAGE	M. Etienne THULLIER etienne.thuillier@univ-amu.fr
Pour toute information sur l'alternance Responsable alternance et relations entreprises de la MIAGE	M. Jean CAUSSANEL jean.caussanel@univ-amu.fr
En dernier ressort UNIQUEMENT Direction de la MIAGE	M. Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI philippe.ramadour@univ-amu.fr

6 Mise à jour du document

(Qualiopi 1.1)

Rédaction	Rédigé par...	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI
	Date de rédaction	15/04/2024
Validation par le (la) responsable pédagogique	Validé par...	Etienne THULLIER
	Date de validation	
Validation par le (la) direction de la MIAGE	Validé par...	Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI
	Date de validation	